

Introduction

L'enquête menée auprès des victimes d'abus dans l'Église a été organisée par la Fondation Dignity.¹ Le Research Group for Safeguarding in the Church (RGSC, KU Leuven) a été chargé de réaliser une analyse scientifique indépendante des données fournies par la Fondation Dignity.

Au total, 97 personnes ont répondu à l'enquête "Victimes d'abus dans l'Église" organisée par la Fondation Dignity. Sur ces 97 répondants, 79 étaient néerlandophones (81 %) et 18 francophones (19 %). Toutes les personnes interrogées n'ont pas répondu à l'ensemble des questions du questionnaire. Celui-ci comprenait six questions ouvertes et quatre questions avec des catégories de réponses. Pour trois de ces quatre questions fermées, un champ libre permettait aux répondants de formuler leur propre réponse.

La présentation des résultats mentionne à chaque fois le nombre de répondants ayant effectivement répondu à une question spécifique. Les résultats seront présentés en suivant l'ordre des 10 questions posées aux répondants (« structure »).

(Q1) Quelle est la période pendant laquelle l'abus a eu lieu ?

La première question portait sur la période au cours de laquelle l'abus avait eu lieu. Les données montrent que 86 % des répondants (tableau Q1/1) ont indiqué que l'abus avait eu lieu entre 1950 et 1989. De 1990 à aujourd'hui, ce pourcentage tombe à 14 %, ce qui indique que si les abus ont diminué, ils n'ont jamais complètement disparu, malgré l'attention accrue portée au problème.

Période des abus		
Période	Nombre	Pourcentage
1950 - 1959	8	9%
1960 - 1969	24	28%
1970 - 1979	19	22%
1980 - 1989	23	27%
1990 - 1999	4	5%
2000 - 2009	2	2%
2010 - 2019	2	2%
2020 - ...	4	5%
TOTAL	86	100%

Tableau Q1/1 : Période au cours de laquelle l'abus a été commis

Durée de l'abus	
Années	Nombre
1	20
2	17
3	10
4	7
5	6
6	3
7	3
8	2
10	1
12	1
16	1
TOTAL	71

Tableau Q1/2 : Durée de l'abus

¹ La mission du RGSC s'est limitée à l'analyse des données et n'est pas responsable de la conception du questionnaire, ni de la manière dont les données ont été collectées ou les répondants contactés. En outre, le professeur Wim Vandewiele du RGSC (KU Leuven) a effectué l'analyse sans être rémunéré afin de garantir une indépendance maximale de l'étude. L'analyse des données a été réalisée à l'aide de NVivo, un progiciel scientifique utilisé pour l'analyse des données qualitatives.

Quatre répondants ont eux-mêmes indiqué que l'abus s'était produit après 2020. Cela correspond aux rapports annuels des points de contact de l'Église, qui indiquent qu'il s'agit de signalements d'abus auprès des adultes. Comme mentionné plus haut, 86 % des signalements se situent entre 1950 et 1989, avec un pic manifeste entre 1960 et 1969. Pendant cette dernière période, 28 % des cas se sont produits, ce qui correspond à 24 répondants.

La majorité des personnes qui ont participé à cette enquête ont fait état d'abus historiques, généralement commis sur des personnes dont l'âge moyen est actuellement de 40 ans ou plus. Bien que l'enquête n'ait pas spécifiquement demandé l'âge des répondants, les données montrent que la grande majorité d'entre eux (86 %) appartiennent à ce groupe d'âge.

En outre, la durée de l'abus (tableau Q1/2) a été répertoriée. La durée la plus fréquemment signalée est d'un an, tandis que la période la plus longue s'étend sur 16 ans. Ces chiffres donnent une idée claire de la gravité et de l'étendue des abus, à la fois en termes de période et de durée.

(Q2) En quelle année avez-vous signalé l'abus au point de contact de l'Église ou au Centre d'arbitrage ?

La deuxième question de l'étude concerne l'année au cours de laquelle les répondants ont signalé les abus à un point de contact de l'Église ou au Centre d'arbitrage (tableau Q2/1). Les résultats montrent quatre groupes principaux.

Signaler un abus au point de contact de l'Eglise ou au Centre d'arbitrage	
Année	Nombre
2024	14
2023	25
2022	6
2021	6
2020	3
2019	1
2018	2
2017	1
2016	1
2015	1
2014	2
2013	1
2012	8
2011	1
2010	6
1998	3
1986	1
1982	1
1980	1
Pas certain	7
Pas ou jamais	4
TOTAL	95

Tableau Q2/1 : Signalement au point de contact de l'Église ou au Centre d'arbitrage

Le premier groupe, qui représente près de 12 %, se compose de répondants qui ont indiqué ne pas savoir s'ils avaient déjà signalé l'abus ou s'ils ne l'avaient jamais signalé à un point de contact de l'Église ou au centre d'arbitrage.

Trois périodes peuvent être distinguées :

1. **Période avant 2012** : durant cette période, en particulier entre 2000 et 2012, les commissions Halsberghe et Adriaenssens étaient actives, tout comme la Commission parlementaire spéciale en 2010. Au total, 13 % des personnes interrogées ont déclaré avoir fait une déclaration pendant cette période.
2. **Période 2012-2020** : il s'agit des années au cours desquelles 10 points de contact et le Centre d'arbitrage fonctionnaient. Pendant cette période, 20 % des personnes interrogées ont signalé des cas d'abus.
3. **Période 2021-2024** : le fonctionnement du Point de contact unique caractérise cette phase. Pas moins de 53 % des personnes interrogées ont signalé des cas d'abus pendant cette période. Il est intéressant de noter qu'une proportion importante de ces signalements (39 sur 51 répondants) date d'après 2023.

Période au cours de laquelle l'abus a eu lieu	Période pendant laquelle l'abus a été signalé			jamais ou pas sûr
	avant 2012	de 2012 à 2020	de 2021 à 2024	
1950-1959	4	1	4	0
1960-1969	5	4	13	4
1970-1979	2	3	8	5
1980-1989	2	5	14	0
1990-1999	0	2	2	0
2000-2009	0	0	2	0
2010-2019	0	0	2	0
2020-2024	0	0	4	0

Tableau Q2/2 : Période de signalement de l'abus par rapport à la période où l'abus s'est produit

Une proportion importante de répondants a signalé des abus survenus entre les années 1960 et la fin des années 1980. Cette tendance s'observe particulièrement dans le groupe qui a effectué des signalements au cours de la période la plus récente, à savoir 2021-2024 (tableau Q2/2). Il semble que les victimes d'abus historiques aient été récemment plus fortement encouragées à partager leurs expériences, probablement en raison d'améliorations structurelles dans les mécanismes de signalement et de l'attention du public accordée à ce sujet.

En résumé, cette analyse montre que la majorité des signalements (53 %) ont eu lieu très récemment, après 2021, avec un pic évident après 2023. Cette observation souligne l'importance de la transparence et de l'amélioration des structures de signalement et d'accueil pour encourager les victimes à signaler les abus.

(Q3) Avez-vous fait un rapport par l'intermédiaire de :

La troisième question portait sur l'organisme ou les organismes par lesquels les personnes interrogées ont signalé l'abus.

Signalement effectué par l'intermédiaire	
Instance	Nombre
Le centre d'arbitrage	15
Un point de contact de l'Église	65
La commission Adriaenssens	16
Autres	24

Tableau Q3/1 : Instance à laquelle l'abus a été signalé

Les personnes interrogées pouvaient indiquer plus d'une option ici, car certaines d'entre elles se sont adressées à plusieurs organismes (tableau Q3/1). Les données montrent que 15 personnes interrogées se sont adressées au Centre d'arbitrage, 65 à un point de contact de l'Église, 16 à la Commission Adriaenssens et 24 à d'autres organismes.

Ces autres organismes comprennent les ordres et les congrégations, le haut clergé et les diocèses. Plus spécifiquement, des signalements ont également été réalisés auprès de personnes associées à un point de contact local ou unique.

Période au cours de laquelle les abus ont eu lieu	Instance à laquelle l'abus a été signalé			
	Commission Adriaenssens	Point de contact de l'Église	Centre d'arbitrage	Autres
1950-1959	2	5	0	1
1960-1969	4	14	8	4
1970-1979	4	8	2	7
1980-1989	5	17	5	7
1990-1999	0	4	1	2
2000-2009	0	2	0	0
2010-2019	0	2	0	0
2020-2024	0	4	0	1

Tableau Q3/2 : Organisme auquel l'abus a été signalé par rapport à la période où l'abus s'est produit

Lorsque nous analysons les organismes auxquels des abus ont été signalés (tableau Q3/2), il apparaît que le groupe le plus important de répondants, pour la période où l'abus a eu lieu entre 1960 et 1989, s'est principalement adressé à un point de contact de l'Église. Ce groupe se répartit également entre d'autres organismes, tels que le Centre d'arbitrage, la Commission Adriaenssens et la catégorie "Autres". Après 1990, les points de contact de l'Église sont pratiquement les seuls organismes où des abus ont été signalés.

(Q4) Comment avez-vous vécu l'accueil et l'accompagnement ?

La quatrième question qui prévoyait un champ libre pour les répondants portait sur l'expérience sur le plan de l'accueil et de l'accompagnement. Les résultats (tableau Q4/1) révèlent que 54 % des répondants ont jugé cette expérience positive. En outre, environ 13 répondants ont indiqué avoir eu des expériences à la fois négatives et positives sur le plan de l'accueil et de l'accompagnement.

Ces expériences mitigées peuvent souvent être attribuées à des abus historiques qui ont eu lieu entre 1960 et 1989, avec des signalements effectués auprès de différents organismes. Par conséquent, toutes les expériences vécues auprès des différents organismes de signalement n'ont pas été jugées positives. En outre, 13 % des personnes interrogées ont déclaré avoir eu une expérience négative sur le plan de l'accueil et de l'accompagnement.

Expérience des répondants sur le plan de l'accueil et de l'accompagnement	
Expérience	Nombre
Positive	51
A la fois négative et positive	13
Négative	12
Contradictoire	3
Pas de suivi	3
Neutre	9
Sans objet	3
TOTAL	94

Tableau Q4/1 : Expérience des répondants sur le plan de l'accueil et de l'accompagnement

Si l'on compare les expériences en fonction de la période pendant laquelle l'abus a eu lieu, on constate qu'il y a une répartition uniforme entre les différents blocs temporels entre 1950 et 2014. Sur la période allant de 1950 à 2024, on observe une évaluation majoritairement positive de l'accueil et de l'accompagnement, qui est cohérente pour l'ensemble des périodes au cours desquelles des abus ont été commis.

(Q5) Quelles étaient vos attentes au moment du signalement ?

La cinquième question portait sur les attentes des répondants au moment du signalement de l'abus. Une question ouverte a été posée en premier lieu (tableau Q5/1). Il en ressort que la majorité des répondants n'avaient aucune attente spécifique quant au résultat du signalement de l'abus.

Parmi les répondants, 23 personnes ont exprimé leur attente d'une reconnaissance, suivie d'un besoin d'écoute et de compréhension, d'aide et de soutien, ainsi que d'une demande de compensation et de réparation. Par ailleurs, un nombre significatif de participants a indiqué avoir signalé les abus dans l'espoir de sensibiliser l'opinion publique à la gestion de cette problématique et de contribuer à un changement d'attitude de la part de l'Église.

	Attentes en cas de signalement d'un abus	Nombre
1	Pas d'attentes	24
2	Reconnaissance	23
3	Espace pour l'écoute et la compréhension	14
4	Aide et soutien	14
5	Indemnisation	13
6	Mesures de réparation	11
7	Aider à soulever la question des abus	9
8	Une certaine attitude de l'Église	7
9	Excuses	5
10	Transparence et réponses	4

Tableau Q5/1 : Attentes lors du signalement de l'abus

Degré de satisfaction aux attentes	Nombre
Réponse satisfaisante	16
Réponse insuffisante	25
Réponse à la fois suffisante et insuffisante	12
Neutre	8
TOTAL	61

Tableau Q5/2 : Degré de réponse aux attentes

La deuxième partie de la question (tableau Q5/2) concernait la mesure dans laquelle les mesures correctives proposées répondaient aux attentes. Sur ce point, les répondants sont moins positifs : 41 % estiment que les attentes n'ont pas été suffisamment satisfaites, ressentant ainsi un décalage entre leurs attentes et la réponse fournie par l'organisme recevant le signalement. En revanche, 26 % ont jugé la réponse suffisante, tandis que 20 % ont donné une évaluation mitigée, estimant que la réponse était à la fois suffisante et insuffisante.

Ces résultats soulignent qu'un grand groupe de personnes ayant signalé des abus historiques ont vu leurs attentes varier à différents moments, en fonction du contexte et des mesures proposées.

(Q6) Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes satisfait des aspects suivants

La sixième question de l'enquête portait sur le degré de satisfaction à l'égard des différents aspects du processus d'accueil et de reconnaissance. Cette question était divisée en 5 sous-questions (tableau Q6/1).

Satisfaction des répondants à propos de :	Très mécontents	Mécontents	Ni mécontents ni satisfaits	Satisfaits	Très satisfaits	TOTAL(%)	TOTAL (N)
La personne s'est sentie écoutée	9%	11%	17%	28%	35%	100%	92
On a accordé du crédit à son histoire	2%	9%	12%	39%	39%	100%	93
Excuses personnelles au nom de l'Église	18%	11%	30%	24%	17%	100%	90
Compensation morale et/ou financière	25%	12%	38%	16%	9%	100%	89
Le processus d'accueil et de reconnaissance en général	18%	10%	22%	30%	20%	100%	92

Tableau Q6/1 : Aperçu de la satisfaction spécifique et générale des répondants

1. La sous-question 1 sondait la satisfaction des répondants concernant la mesure dans laquelle ils s'étaient sentis écoutés. Les résultats montrent que 63 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits, tandis que 20 % sont insatisfaits. En outre, 17 % se situent dans la catégorie intermédiaire de plutôt satisfaits ou insatisfaits.

2. La sous-question 2 portait sur le crédit accordé à l'histoire du répondant, en particulier en ce qui concerne les signalements d'abus. Il en ressort que 78 % des répondants sont satisfaits à très satisfaits, 11 % ne sont pas satisfaits et 12% se situent dans la catégorie intermédiaire "Ni mécontents ni satisfaits". Ces résultats indiquent un niveau élevé de satisfaction concernant l'écoute et la crédibilité de l'histoire.
3. La sous-question 3 concernait la présentation d'excuses personnelles au nom de l'Église. Ici, les taux de satisfaction sont nettement inférieurs : 41 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits, tandis que 30 % se déclarent ni mécontents ni satisfaits. En outre, 29 % des personnes interrogées se sont déclarées plutôt satisfaites ou mécontentes de cet aspect.
4. La sous-question 4 portait sur la satisfaction à l'égard de la compensation morale et financière offerte. Il en ressort que 27 % des répondants sont très mécontents à mécontents, 38 % ne sont ni mécontents ni satisfaits, tandis que 25 % seulement sont satisfaits à très satisfaits.
5. La sous-question 5 sondait la satisfaction générale concernant l'ensemble du processus d'accueil et de reconnaissance. Il en ressort que 50 % des répondants sont satisfaits à très satisfaits, 28 % sont très mécontents à mécontents 22 % sont ni mécontents ni satisfaits. Il est à noter que les répondants ayant signalé un abus récemment sont plus susceptibles d'être satisfaits à très satisfaits de l'ensemble de la procédure.

Ces résultats indiquent qu'une majorité de répondants ont une perception positive du point d'information central de l'Église sur le plan de l'accueil et de la reconnaissance, sachant que la plupart des signalements ont eu lieu après 2021 (voir les tableaux Q2/2 et Q3/1). Les aspects liés à l'écoute et à la crédibilité sont particulièrement bien notés. Cependant, la satisfaction concernant des excuses personnelles et des compensations financières est nettement plus faible.

Période au cours de laquelle les abus ont eu lieu	Degré de satisfaction générale concernant le processus d'accueil et de reconnaissance				
	Très mécontent	Mécontent	Ni mécontent ni satisfait	Satisfait	Très satisfait
Avant 2012	7	1	4	1	0
De 2012 à 2020	6	5	4	5	0
De 2021 à 2024	1	3	10	19	16
Jamais ou pas sûr	4	1	2	2	1

Tableau Q6/2 : Degré de satisfaction générale à l'égard du processus d'accueil et de reconnaissance par rapport à la période où l'abus a eu lieu

Il est intéressant de noter que les signalements les plus récents affichent les taux de satisfaction les plus élevés, ce qui pourrait indiquer une amélioration du processus au fil du temps (tableau Q6/2).

(Q7) Qu'est-ce que l'Église pourrait faire d'autre pour vous aider à vous rétablir ?

La septième question est une question ouverte sur ce que l'Église pourrait faire d'autre pour favoriser le rétablissement des répondants (tableau Q7/1). L'une des réponses qui revient le plus souvent est que l'Église devrait offrir davantage de soutien aux victimes, en particulier sur le plan de l'indemnisation financière et de l'aide psychologique. L'enquête montre que l'indemnisation financière est perçue comme insuffisante et que des mesures supplémentaires sont nécessaires. Environ 25 répondants ont qualifié cette catégorie de préoccupation majeure.

Une deuxième catégorie importante a trait au rôle que l'Église joue elle-même pour favoriser le rétablissement des victimes d'abus. Les personnes interrogées soulignent que la reconnaissance et les excuses sincères sont cruciales.

Il s'agit entre autres d'admettre explicitement la culpabilité, de faire preuve de transparence, de contrition et d'éviter les dissimulations. Des excuses individuelles et collectives sont considérées comme essentielles.

Un troisième aspect est l'accompagnement et le soutien des victimes. Les personnes interrogées mettent en exergue la nécessité d'un soutien structurel, y compris l'offre d'une aide psychologique, le remboursement des thérapies de traumatismes et la fourniture d'un accompagnement spirituel. Ces mesures devraient être prises à la fois sur le plan individuel et collectif, en mettant constamment l'accent sur le processus de rétablissement des victimes.

Actions ou mesures favorisant le rétablissement	Nombre
Compensation financière	25
Rôle de l'Église	22
Écoute des victimes	12
Thérapie et aide psychologique	11
Reconnaissance de l'abus	10
Implication continue	10
Travailler en tenant compte des traumatismes	8
Accompagnement et soutien	8
Pas d'actions supplémentaires nécessaires	8
Justice et responsabilités	6
Placer les victimes au centre	5
Actions orientées vers la victime	5
Sanction pour les auteurs d'abus	4
Transparence et honnêteté	1
Autres	15

Tableau Q7/1 : Actions ou mesures favorisant la récupération

Les répondants appellent également à des réformes structurelles au sein de l'Église. Ils proposent notamment d'abolir l'obligation du célibat, de renforcer la formation morale et spirituelle de tous ceux qui exercent une fonction pastorale et de permettre aux femmes de présider les célébrations. En outre, les politiques institutionnelles devraient devenir plus transparentes et inclusives, avec une responsabilité claire.

Le quatrième aspect est lié à la responsabilité et à la justice. Les personnes interrogées soulignent l'importance d'assumer ses responsabilités en poursuivant les auteurs et en reconnaissant les échecs des politiques du passé. Il faut croire les victimes et non les discréditer. Bien que des mesures aient déjà été prises dans ce domaine, il est indiqué que des progrès supplémentaires sont nécessaires.

Le cinquième et dernier point concerne le besoin de dialogue et de réconciliation. Les personnes interrogées demandent à l'Église de fournir une plateforme permettant un dialogue ouvert et l'écoute des victimes. Il est essentiel de faire preuve de respect, de travailler ensemble à la réconciliation et de laisser de la place aux expériences et aux émotions personnelles. Cela inclut des réunions avec les dirigeants de l'Église en guise de signe de bonne volonté.

Un autre aspect important est l'espoir, qui est considéré comme un élément central dans le processus de rétablissement. Les personnes interrogées apprécient l'implication continue de l'Église, non seulement dans le suivi des signalements, mais aussi dans le maintien de contacts à long terme après l'indemnisation et l'achèvement des procédures.

Un travail tenant compte des traumatismes et axé sur l'impact des abus tout au long de la vie est jugé nécessaire pour promouvoir le processus de rétablissement.

Q8) Parmi les mesures suivantes prises par l'Église, lesquelles trouveriez-vous utiles ?

La huitième question de l'enquête portait sur les mesures que l'Église propose et que les répondants perçoivent comme utiles. Cinq catégories ont été présentées aux participants, qui pouvaient indiquer plus d'une mesure (tableau Q8/1).

Utilité des mesures de l'Église	Nombre
Remboursement et/ou facilitation de l'aide psychologique	44
Soutien et accompagnement spirituels des victimes	32
Implication des victimes dans un groupe consultatif sur la politique de l'Eglise	29
Soutenir la création d'un groupe de parole pour les victimes	25
Une journée nationale de commémoration par l'Église le 18 novembre	18
Aucune mesure supplémentaire	1
Autres	15

Tableau Q8/1 :Utilité des mesures du point de vue de l'Eglise

Les résultats montrent que la facilitation ou le remboursement de l'aide psychologique, en particulier, revient très souvent : 44 fois chez les répondants. Il est intéressant d'observer que la deuxième catégorie qui été mentionnée le plus souvent est celle du soutien spirituel et de l'accompagnement, qui a été indiquée 32 fois comme utile. Cela signifie que 97 % des répondants, soit un sur trois, ont indiqué qu'ils considéraient cette mesure comme très utile.

La participation des victimes à un groupe consultatif sur la politique de l'Église était la troisième mesure la plus pertinente, avec près de 30 mentions. Les résultats montrent par ailleurs qu'une proportion significative des répondants a indiqué qu'elle souhaitait rester impliquée dans un ou plusieurs aspects de ces mesures. Dans de nombreux cas, il s'agit même d'aspects multiples.

Bien que certaines personnes interrogées ne souhaitent pas s'impliquer davantage, environ une personne sur trois déclare qu'elle considère que le soutien spirituel et l'accompagnement des victimes sont importants. En outre, la moitié d'entre elles estiment qu'il est essentiel de rembourser ou de faciliter l'aide psychologique. Près d'un tiers des personnes interrogées soutiennent également l'idée d'impliquer les victimes dans des groupes consultatifs sur les politiques de l'Église.

(Q9) Souhaitez-vous ajouter des commentaires aux choix ci-dessus ?

Une neuvième question portait sur la possibilité pour les répondants d'ajouter des commentaires aux choix discutés précédemment. Il s'agissait d'un besoin évident. Parmi les répondants, environ 25 ont fourni des commentaires supplémentaires à leur histoire personnelle, partageant leur propre vécu pour expliciter davantage les réponses. Cela a mis l'accent sur le fait que les réponses fournies doivent être examinées dans le contexte de chaque situation personnelle. Il a souvent été fait mention de l'impact profond du traumatisme sur les vies ultérieures.

Bien que le groupe le plus important de répondants fasse référence à des abus historiques survenus entre 1960 et la fin des années 1980, ils portent toujours ce traumatisme en eux et demandent de façon explicite que l'on prête attention à cet aspect. En outre, les répondants soulignent l'importance d'une action appropriée de la part de l'Église. Ils appellent à un suivi systématique, au renforcement et à un élargissement des mesures déjà prises.

Compléments apportés par les répondants aux réponses	Nombre
Explication de la situation personnelle	25
Mesures à prendre par l'Église	13
Aucune	7
Attitude de l'Église	4
Maintenir, renforcer et étendre le suivi de la part de l'Église	4
Position de l'Église	3
Prendre ses responsabilités	3
Obtention d'une compensation équitable	3
Offrir une formation	1
Développer un réseau de soins pastoraux pour les victimes	1
Rencontrer le Pape	1
Informé sur l'aide et faciliter	1
Créer un fonds de rétablissement	1
Impliquer victimes dans l'Église en tant qu'expert par l'expérience	1
Faire preuve de respect	1
Manifester de l'empathie	1
Prendre au sérieux les réponses à l'enquête	1
Autres	8

Tableau Q9/1 : Thèmes ajoutés aux réponses

L'attitude de l'Église est jugée cruciale dans cette situation. Les personnes interrogées soulignent que prendre ses responsabilités, manifester du respect et faire preuve d'empathie sont des éléments essentiels pour aborder cette problématique de façon appropriée.

(Q10) Parmi les initiatives suivantes, quelles sont celles auxquelles vous souhaiteriez participer vous-même ?

La dixième et dernière question portait sur les initiatives auxquelles les répondants eux-mêmes aimeraient participer. Cinq grandes catégories étaient répétées dans ce cadre et plusieurs réponses étaient possibles (tableau Q10/1).

Initiatives auxquelles les répondants souhaitent participer	Nombre
Rencontre privée avec le Pape François	50
Groupe consultatif sur la politique de l'Église	34
Groupe de parole pour les victimes	32
Soutien spirituel des victimes	23
Autres	14
Aucune	3

Tableau Q10/1 : Initiatives auxquelles les répondants souhaitent participer

La question portait spécifiquement sur les initiatives qui intéressaient directement les répondants. La rencontre privée avec le pape François a obtenu le score le plus élevé, avec environ 50 répondants qui l'ont choisie.

Parmi les autres initiatives fréquemment évoquées figurent le groupe consultatif sur la politique de l'Église, le soutien mutuel entre victimes et la possibilité d'un accompagnement spirituel.

Conclusion générale

La conclusion générale de l'étude se concentre sur les expériences et les perceptions des victimes d'abus au sein de l'Église, telles qu'obtenues grâce à une analyse approfondie des résultats de l'enquête organisée par la Fondation Dignity. Le rapport dresse non seulement le tableau de l'étendue des abus, de leur durée et des modes de signalement, mais aussi des perceptions et des attentes des victimes dans le domaine de l'accueil, de l'accompagnement et des mesures de rétablissement.

Abus historiques et récents

Les données révèlent que la majorité des abus signalés se sont produits entre 1950 et 1989, avec un pic dans les années 1960. Bien que l'incidence des abus ait diminué de manière significative après 1990, des signalements subsistent, même au cours des dernières années. Cela montre que la prévention et la lutte contre les abus restent un défi, malgré une sensibilisation accrue et des réformes structurelles.

Modèles de rapports

La majorité (53 %) des répondants n'ont signalé les abus que récemment (2021 et 2024), avec une nette augmentation des notifications après 2023, peut-être influencée par l'attention de l'opinion publique (entre autres la série *Godvergeten*) et l'amélioration des structures de signalement. Ce constat souligne l'importance de mécanismes de signalement accessibles et transparents.

Évaluation de l'accueil et de l'accompagnement

Si plus de la moitié des personnes interrogées ont évalué positivement l'accueil et l'accompagnement, des expériences mitigées et négatives ont également été rapportées. Cela signifie que, malgré les améliorations, il faut encore affiner les structures d'accueil et la qualité de l'accompagnement. Les victimes soulignent le besoin de plus d'empathie, plus de reconnaissance et de soutien. Les victimes mettent en avant un besoin accru d'empathie, de reconnaissance et de soutien.

Attentes et mesures

Les personnes interrogées attachent une grande importance à la compensation financière, à l'aide psychologique et à l'accompagnement spirituel. Elles demandent également des réformes structurelles au sein de l'Église, telles qu'un dialogue ouvert, la reconnaissance des erreurs et la transparence des politiques. Les résultats montrent que les victimes considèrent leur rétablissement comme un processus de toute une vie, dans lequel l'implication continue de l'Église est considérée comme essentielle.

Points d'attention critiques

Un nombre considérable de victimes indiquent que l'Église doit en faire davantage pour rétablir la confiance. Les mesures concrètes comprennent des excuses sincères, une reconnaissance explicite des responsabilités et un engagement durable dans le processus de rétablissement des victimes. La mise en œuvre de pratiques tenant compte des traumatismes et de politiques inclusives est considérée comme une priorité.

Recommandations pour la politique future

Le rapport souligne que l'Église devrait s'appuyer sur des initiatives existantes en restant cohérente dans sa réponse et en mettant l'accent sur les victimes. L'importance de consulter les victimes lors de l'élaboration de politiques, le renforcement des points de contact et la facilitation du soutien psychologique sont considérés comme des étapes cruciales. En résumé, ce rapport montre que si des progrès ont été accomplis dans le traitement des abus historiques au sein de l'Église, des efforts

continus restent nécessaires pour regagner la confiance des victimes et remédier aux déficiences structurelles. Une culture de la transparence, du respect et du dialogue reste fondamentale à cet égard.

Contact

Prof. Dr. Wim Vandewiele

[Research Group for Safeguarding in the Church \(RGSC\)](#)

Onderzoekseenheid Pastoraaltheologie en Empirische Theologie

Faculteit Theologie en Religiewetenschappen (KU Leuven)

wim.vandewiele@kuleuven.be | +32 474 64 79 54